



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 14 – 2012

Tirant d'eau permis – Montréal au lac Ontario et le canal Welland

Suite à l'avis de la Voie maritime n ° 13 de 2012, les précipitations récentes et les prévisions météorologiques actuellement disponibles permettent à la Voie maritime de reporter la mise en vigueur de la réduction de tirant d'eau décrite dans l'avis au 18 décembre 2012.

Donc, **à partir du 18 décembre 2012**, et ce jusqu'à nouvel avis, **le tirant d'eau maximum permis sera réduit de 0,8 dm (3'')**.

- **Dans la section Montréal – lac Ontario, le tirant d'eau maximum permis sera réduit à 79,2 dm (26'-0'')** pour tous les navires à l'exception des navires de la flotte intérieure de plus de 185 m de longueur hors-tout pour lesquels le tirant d'eau maximum sera réduit à 80,0 dm (26'-3'').
- **Dans la section du canal Welland, le tirant d'eau maximum sera réduit à 80,0 dm (26'-3'')**.

Les conditions de transit énoncées aux avis aux navigateurs no 6, 8, 9, 10, 13 et 15 de la Région Maisonneuve ainsi que l'avis aux navigateurs de la Région Niagara no 14 sont toujours en vigueur. Les conditions continuent d'être surveillées étroitement, et les navigateurs seront avisés dès que possible de tout changement.

Le 7 décembre 2012